

Avis important

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **3 (1915)**

Heft 28

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-250602>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE

Mouvement Féministe

Paraissant le 10 de chaque mois

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 2.50
 ÉTRANGER... » 3.50
 Le Numéro.... » 0.20

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ANNONCES

La case, par an Fr. 15.—
 2 cases. » » 30.—
 La ligne, par insertion » 0.25

SOMMAIRE : Notre enquête. — Guerre et chômage féminin : I. Le professorat libre : M. MICOL ; II. Les employées de commerce et de bureau : M. GIOVANNA.
 — Lettre d'Allemagne : H. SACHS. — De ci, de là... — Choses de Hollande : I. Le Conseil néerlandais contre la guerre : P. de H. ; II. Le manifeste des femmes allemandes et la réponse des femmes hollandaises. — A travers les Sociétés.

Avis important. — Nous informons ceux de nos abonnés qui n'ont pas encore payé leur abonnement pour 1915 qu'une quittance de remboursement leur sera présentée à partir du 15 février, à laquelle nous les prions de réserver bon accueil.

Ce système de remboursement postal étant, dans les circonstances actuelles, trop difficile à pratiquer à l'étranger, nous serons obligés, à partir du 1^{er} mars, de suspendre le service de notre journal à ceux de nos abonnés de l'étranger, qui n'auront pas, à cette date, acquitté le montant de leur abonnement par mandat-poste ou par timbres internationaux.

*L'Administration du
Mouvement Féministe.*

NOTRE ENQUÊTE

Le sujet mis à l'ordre du jour de la dernière séance de l'Association genevoise pour le suffrage féminin ayant éveillé beaucoup d'intérêt, nous élargissons le cercle de ceux qui ont répondu à cette question, en la posant maintenant à tous nos lecteurs :

La guerre est-elle favorable ou non au développement du féminisme ?

Nous publierons les réponses reçues dans nos prochains numéros ; mais vu la place restreinte dont nous disposons, nous demandons instamment à nos correspondants de ne pas dépasser le format d'une carte postale.

La Rédaction.

GUERRE ET CHÔMAGE FÉMININ

Nous nous proposons de publier sur cet important sujet — un de ceux qui doit préoccuper le plus notre féminisme suisse comme la conséquence la plus directe de la guerre dans notre pays — une série d'articles signés par des spécialistes. Nous avons dû toutefois nous borner, vu la difficulté d'obtenir des statistiques et l'extrême variabilité des circonstances économiques d'une région à l'autre, à l'étude du chômage féminin dans une seule de nos villes : Genève, préférant concentrer tous nos efforts sur un travail sérieux et approfondi, plutôt que de les éparpiller sur une trop vaste surface d'enquête.

(Réd.)

I. Le professorat libre.

Comme toutes les activités, la profession de l'enseignement a été profondément atteinte, mais pour des raisons peut-être un peu différentes. Si maintes fabriques ont été fermées, c'est que la matière première manquait, c'est qu'on ne pouvait plus vendre les objets fabriqués, c'est que les patrons n'avaient pas l'argent nécessaire pour rétribuer leurs employés — toutes raisons parfaitement raisonnables. Au mois d'août, au premier moment de la panique, il nous a semblé à tous, et c'était fort compréhensible à ce moment, que la chose non seulement essentielle, mais la seule importante, était de s'assurer le vivre et le couvert. Il semblait que, si l'on pouvait avoir de quoi manger, peu importait le reste. Oui. Mais, justement, ce « de quoi manger » restait problématique pour beaucoup. Puis, la peur se calmant un peu, beaucoup comprirent que, pour que la vie normale générale reprît, il fallait que chacun s'efforçât de reprendre sa vie normale particulière.

Et l'on pensa à le faire le plus économiquement possible — chose fort sensée. Mais si l'on devait se poser cette question : « De quoi puis-je me priver, moi et les miens ? », il ne fallait pas oublier d'y joindre cette autre : « De quoi n'ai-je pas le droit de priver les autres ? »

Un grand effort, un merveilleux effort de charité s'est manifesté cet hiver à Genève ; nous en avons la preuve vivante dans toutes ces œuvres de solidarité qui ont été créées. Mais, pour les créer, il fallait parfois se priver, et l'on n'a pas toujours songé qu'en se privant de certaines choses, on enlevait leur gagne-pain à beaucoup de ceux qui, au jour le jour, vivent de leur travail. Et parmi ceux-là, se trouvent les professeurs, maîtres et maîtresses de l'enseignement libre, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas de charge officielle, qui n'ont pas de situation stable, ceux qui, justement, vivent au jour le jour de leur travail.

Les personnes appartenant à l'enseignement libre peuvent se diviser en trois catégories, suivant leur activité, catégories qui ont été diversement atteintes.

1° Les maîtres et les maîtresses d'externats.

2° Les personnes enseignant dans les pensionnats.

3° Les personnes ne se rattachant à aucune institution ou enseignant dans une école privée de musique ou de beaux-arts.

Les externats ont été les plus favorisés ; car, malgré les craintes du début, les écoles ont eu leur nombre d'élèves habituel, même augmenté momentanément. Et si quelques-uns de ces externats ont fait à leurs élèves des conditions inférieures à